

29 NOV. 2016

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 10 novembre 2016

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBault, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

29 NOV. 2016

C- 18-11-2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La présente décision modificative permet d'ajuster les prévisions budgétaires, au regard des réalisations et des exécutions, conformément au principe de sincérité budgétaire.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le CGCT pris sur ces articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2342-2, L5216-8, L5216-8-1 et L5212-36,

Vu la délibération n°c10-12-2015 du 14 décembre 2015 adoptant le budget primitif 2016 de la régie Energies renouvelables,

Vu la délibération n°C13-06-2016 du 27 juin 2016 adoptant le budget supplémentaire 2016 de la régie Energies renouvelables,

Considérant que les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur la STEP d'Aiffres sont budgétés sur 2017,

Considérant que le lancement de ces travaux nécessite préalablement l'inscription au chapitre 23 de crédits dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour 6 000 €,

Le montant de la présente décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement avec l'annulation des crédits pour l'installation des panneaux de la STEP à hauteur de 70 000 € au chapitre 21 en dépenses et 45 300 € au chapitre 13 en recettes et le besoin de crédits au chapitre 23 pour 6 000 €.

L'équilibre s'effectue par l'inscription d'un remboursement d'avance au budget principal.

Le budget proposé s'équilibre de la façon suivante en dépenses et en recettes :

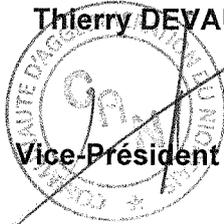
- section de fonctionnement : 0.00 €
- section d'investissement : - 45 300.00 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter la décision modificative n°1 de la régie Energies renouvelables 2016 telle que présentée dans la maquette ci-jointe.

Motion adoptée par 71 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 6
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué